



# Commission de la recherche du Conseil Académique

---

Formation plénière  
24 juin 2021

## Relevé de décisions

Cette séance se déroule en visioconférence

## Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés

Elu.e	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BEGUE-SHANKLAND Laurent	X		
BURLACU Radu	X		
CHALABAEV Aïna		X	Pierre HILY-BLANT
DAVOUST Laurent	X		
FORVEILLE Thierry	X		
GODIN-RIBUOT Diane	X		
KADA Nicolas		X	Laurent BEGUE-SHANKLAND
LEPETIT Marie-Bernadette	X		
PERRIER Pascal	X		
RAY Pierre			
REBOUD Jean-Luc	X	X	15h30 - François-Xavier MEVEL
ROSSI Caroline	X		
SLAMA Serge	X		
VERDIER Christine		X	Radu BURLACU
WOUTERS Yves		X	

## Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Elu.e	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BOUDJADA Nassira			
CAVAILLES Pierre	X		
CHAUVIN Alan	X		
DE ROSNY Eve	X		
DEBIZET Gilles	X		
GUILLAUMIN Cyriac		X	
HILY-BLANT Pierre	X		
LARROUDÉ Philippe	X		
LAVOREL Sabine		X	RAVELET Corinne
MACLEAN Catriona	X		
RAVELET Corinne	X		
RIASSETTO David	X		
SADOUX Stéphane	X		
SCHWAB Didier			
SORBA Julie	X		

**Collège C : personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques, en exercice dans l'établissement ou dans ses établissements-composantes**

Elu.e	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
BERTHOME Grégory	X		
MEVEL François-Xavier	X		
REY Benoît		X	Alan Chauvin
ROUSSET Isabelle	X		
SEIGNEURET Natacha	X		

**Collège D : Doctorants**

Elu.e (T:titulaire S:suppléant)	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
DUPUIS Clémence (T)			
MARTIN Julie (S)			
FAGNON Vincent (T)	X		
RAHMANI Boubakr (S)			
OLIVRY Auguste (T)			
BASLE David (S)			
PONCET Christophe (T)			
COUDAUD Ulysse (S)			
POPRAVKA Lencka (T)			
CHATIRICHVILI Odile (S)			
ZEAITER Nour (T)			

**Personnalités extérieures**

Nommé.e (T:titulaire S:suppléant)	Présent.e	Excusé.e	Procuration à
CHANDEZON Frédéric (T) - CEA	X		
PREJBEANU Lucian (S) - CEA			
QUEMERAIS Eric (T) - CNRS			
CALVEZ Vincent (S) - CNRS			
ROSSI-BATÔT Catherine			
SCHOBER Helmut		X	Marie-Bernadette Lepetit
SORRENTINO Monique (T) - CHU			
DUCKI Camille (S) - CHU			

## CR P - Invités permanents

Invité.e	Fonction	Présent.e	Excusé.e.s
Yassine Lakhnech	Président de l'UGA		X
David Déchenaud	Vice-président "Formation et vie étudiante"		X
Anne-Catherine Favre	Vice-président du Conseil d'administration		X
Christophe Ribuot	Vice-président "Ressources humaines"		X
Jérôme Paret	Directeur Général des Services		X
Anne Dalmasso	VP Recherche et Innovation en SHS	X	
Hervé Pelloux	Chargé de mission "Recherche en santé"		X
Valérie Perrier	Chargée de mission "Recherche en ingénierie"		X
Gaëlle Calvary	Chargée de mission "Valorisation recherche"		X
Hélène Casalta	Directrice de la recherche à l'ENSAG		X
Marie-Estelle Binet	Directrice de la recherche à l'IEP	X	
Directoire pôle CBS	Un membre du directoire représente le pôle	Frédérique Loiseau	
Directoire pôle PEM	Un membre du directoire représente le pôle	Nicolas retière - Guillaume Bachelier	
Directoire pôle PAGE	Un membre du directoire représente le pôle	Jean-Charles Augereau	
Directoire pôle MSTIC	Un membre du directoire représente le pôle	Sophie Achard - Jean-Paul Jamont	
Directoire pôle PSS	Un membre du directoire représente le pôle	Anne-Bardel Radic	
Directoire pôle SHS	Un membre du directoire représente le pôle	Stéphane Gal	
Denis Jongmans	Directeur CED		X
Jérémy Prétet	Directeur DGD RIV	X	
Martine Fiodorov	Directrice DAPAR - DGD RIV	X	
Cécile Fasoli-Henry	Directrice DSFR - DGD RIV		X
Maurizio Ponzoni	Directeur DAPIV - DGD RIV		X
Marie-Amélie Vergez	Directrice 2DPRI - DGD RIV		X
Véronique Boudaud	Assistante équipe VPRI - DGD RIV	X	
Carole Musset	Admin. Recherche DGD RIV	X	
Carole Kada / Catherine Desplanques	Directrice et directrice adjointe DGD RH		X
Invités ponctuels			
Invité.e	Fonction	Présent.e	Excusé.e
Karine Samuel	Vice-Présidente Rayonnement et Relations Internationales	X	
Anne Chagas	Chef de projets Idex	X	

# Ordre du jour

- **Avis sur la création de la SFR SIGN**
- **Avis propositions de subventions aux manifestations scientifiques – 2<sup>ème</sup> session – 2021**
- **Avis sur le RI du DPM**
- **Approbation du relevé de décisions CR P 27.05.2021**
- **Appel IRGA 2021, synthèse des pôles**
- **Avis sur la création de la MaCI en UUAR**
- **Questions diverses**



# Rappel procédure vote



# Rappel procédure vote

## Prennent part aux votes

- **les 46 membres élus de la commission de la recherche :**
  - les élus aux collèges A (15 élus), B (15 élus), C (5 élus) et D (6 élus),
  - les 3 personnalités extérieures nommées par le CEA, le CNRS, le CHU,
  - les 2 personnalités extérieures désignées par la Commission de la recherche,
- la Présidente du CAC qui préside la séance

## Ne prennent pas part aux votes

### **tous les invités permanents et ponctuels**

- les membres de l'équipe politique
- les membres de l'équipe Vice-présidence recherche et innovation
- le représentant du directoire de chaque pôle de recherche
- la direction du CED
- les membres des DGD RIV, RH

## Vote anonyme avec l'outil de sondage ZOOM

2 phases de vote

- en son propre nom
- en tant que porteur d'une procuration (rappel des conseillers porteurs d'une procuration faite en séance)



# Avis sur la création de la SFR SIGN

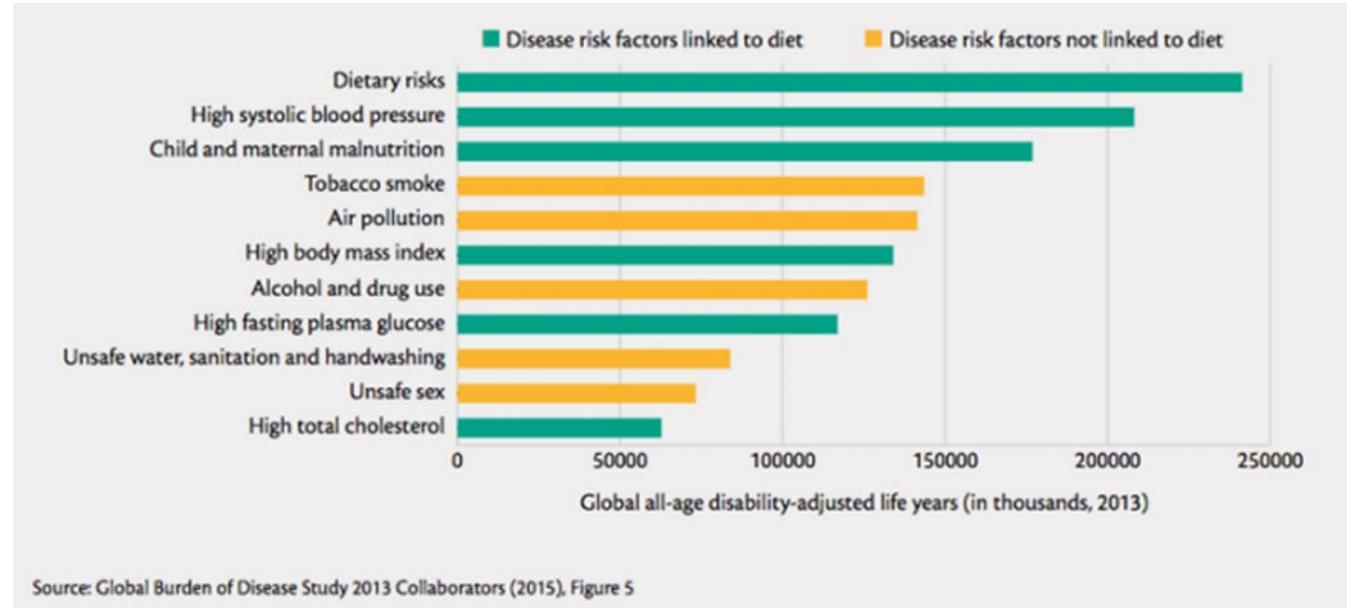
par  
**Christophe Moinard**



**SIGN**   
Structure Interdisciplinaire Grenobloise en Nutrition

**Pr Christophe Moinard**

# La nutrition : un des enjeux majeurs au XXI<sup>ème</sup> siècle



Principal enjeu pour le citoyen (défi environnemental, économique...)

# La nutrition : un des enjeux majeurs au XXI<sup>ème</sup> siècle

---

Des compétences reconnues dans le domaine au sein de l'UGA  
mais isolées et pas forcément visibles...

Absence d'un *continuum* entre les sciences  
biologiques et médicales d'une part  
et les sciences économiques et sociales d'autre part

# La nutrition : un des enjeux majeurs au XXI<sup>ème</sup> siècle

---

Comment renforcer localement et régionalement les liens entre les différentes unités de recherches ?

Comment favoriser la cohésion et la coordination de différentes composantes multidisciplinaires au sein d'une même structure?

# La nutrition : un des enjeux majeurs au XXI<sup>ème</sup> siècle

---

Comment renforcer localement et régionalement les liens entre les différentes unités de recherches ?

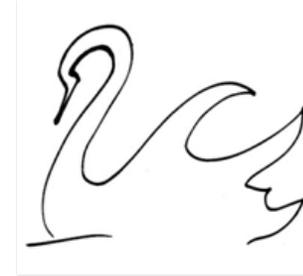
Comment favoriser la cohésion et la coordination de différentes composantes multidisciplinaires au sein d'une même structure?

## Création d'une Structure Fédérative de Recherche

Les structures fédératives sont des regroupements d'unités de recherche qui ont un projet scientifique en commun

# La nutrition : un des enjeux majeurs au XXI<sup>ème</sup> siècle

Structure Interdisciplinaire Grenobloise en Nutrition (S.I.G.N.)



# Objectif général de la SFR SIGN

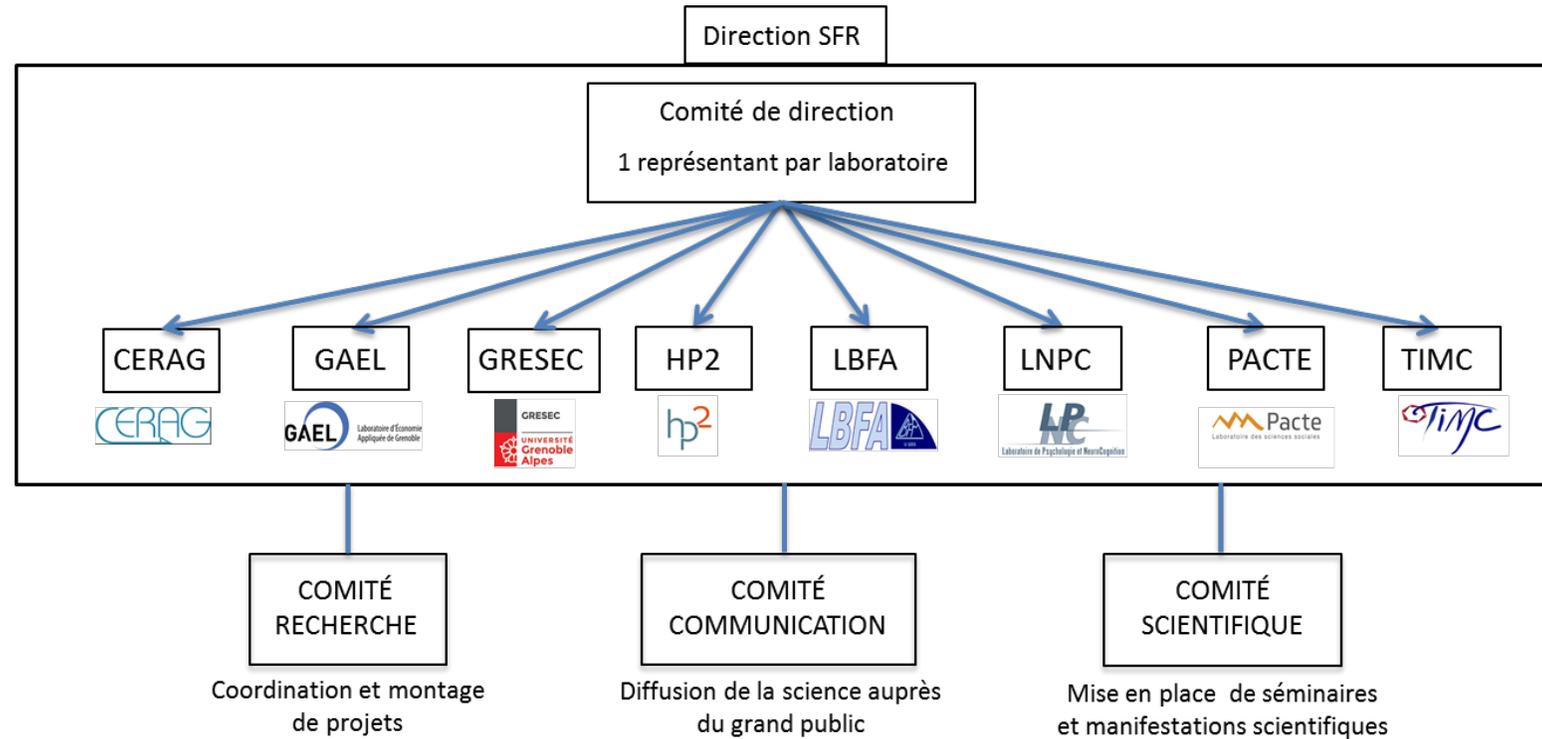
---

1. Fédérer, valoriser les synergies et créer une dynamique au sein de l'UGA, avec les laboratoires dont les programmes de recherche ont un lien avec la nutrition.

2. Favoriser la mise en place de projets communs transdisciplinaires ambitieux et permettre d'afficher une dimension européenne

3. Afficher une politique de diffusion et de sensibilisation auprès des citoyens et des étudiants.

# Structuration de la SFR (1)



## Structuration de la SFR (2)

---

### Comité Recherche :

Favoriser la coopération entre les équipes afin de favoriser le développement des projets collaboratifs interdisciplinaires afin de pouvoir porter des projets au niveau international de façon ambitieuse.

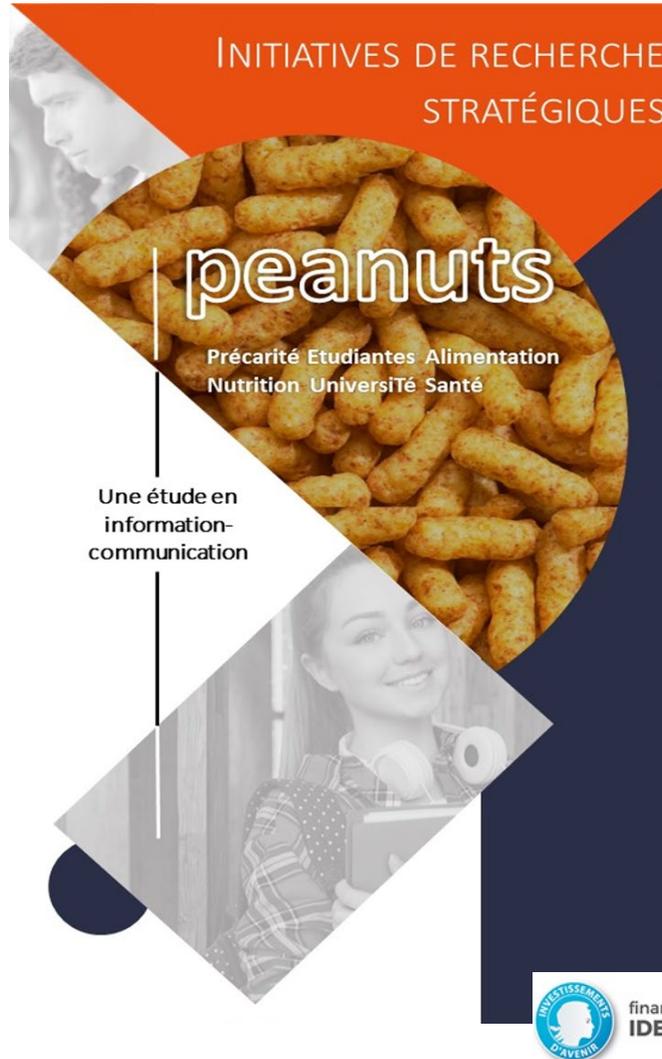
### Comité communication :

Porter la parole scientifique auprès du grand public en utilisant différentes approches : conférences, site Web, médias sociaux, expositions, journées et animations auprès du grand public et au sein de l'Université, etc.

### Comité scientifique :

Assurer l'animation scientifique au sein de la SFR pour faire vivre notre communauté. Il aura en charge l'organisation d'un cycle de conférences, l'organisation de la journée scientifique de la SFR et également un « journal club » d'animation scientifique pour les étudiants des Laboratoires.

# Des premières réalisations....



*Programme de recherche autour  
de la précarité alimentaire chez  
les étudiants et cycle de Webinaire  
à visée des chercheurs et des  
doctorants*

# Des premières réalisations....

**100% GRATUIT!**

**Sam. 15 & Dim. 16 février 2020**  
de 10h à 17h

**Centre de congrès World Trade Center**  
5-7 Place Robert Schuman  
38000 Grenoble

**8<sup>e</sup> édition**

**MANGE, BOUGE-TOI & KIFFE!**

proposé par :  
Association Xavier Lévain et Dorsard Dessalins

Des dégustations!  
Des jeux!  
Des ateliers!  
Des cadeaux!

Et pour les plus grands, des rencontres avec des **professionnels de santé**

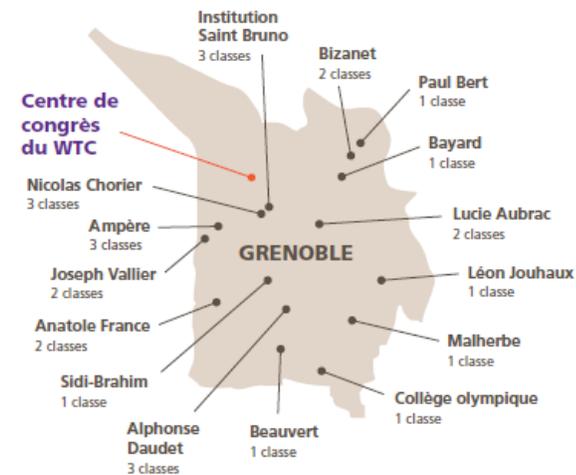
[www.expo-mbk.fr](http://www.expo-mbk.fr)

expo.mbk @AssoXLBB

Parrain de l'édition :  
**Jérémie IZARN**  
Gagnant Top Chef 2017

Avec près de **2 000 visiteurs** dont + de 1 250 enfants, l'exposition a une fois de plus mobilisé petits & grands autour de l'alimentation.

## CARTOGRAPHIE DES SCOLAIRES EN VISITE SUR LA 8<sup>E</sup> EDITION



Mais aussi :

- Maupertuis (Meylan): 1 classe
- Chartreuse (Quaix-en-Chartreuse): 2 classes
- Les 4 saisons (Oyeu): 2 classes
- Les battonnières (Flachères): 1 classe
- Jardin de ville (Saint-Quentin-Fallavier): 2 classes
- Jean-Paul Marat (Échirolles): 5 classes
- Delaune (Échirolles): 1 classe
- Marcel Cachin (Échirolles): 3 classes
- Paul Langevin (Fontaine): 2 classes



financé par  
**IDEX Université Grenoble Alpes**

# Des premières réalisations....



## Food4Health Stop MetSyn

WP3 – Engage consumers in understanding their behaviours and strategies to change their habits

Led by  
Julia Vogt, Univ of Reading & Agnès HELME-GUIZON, UGA

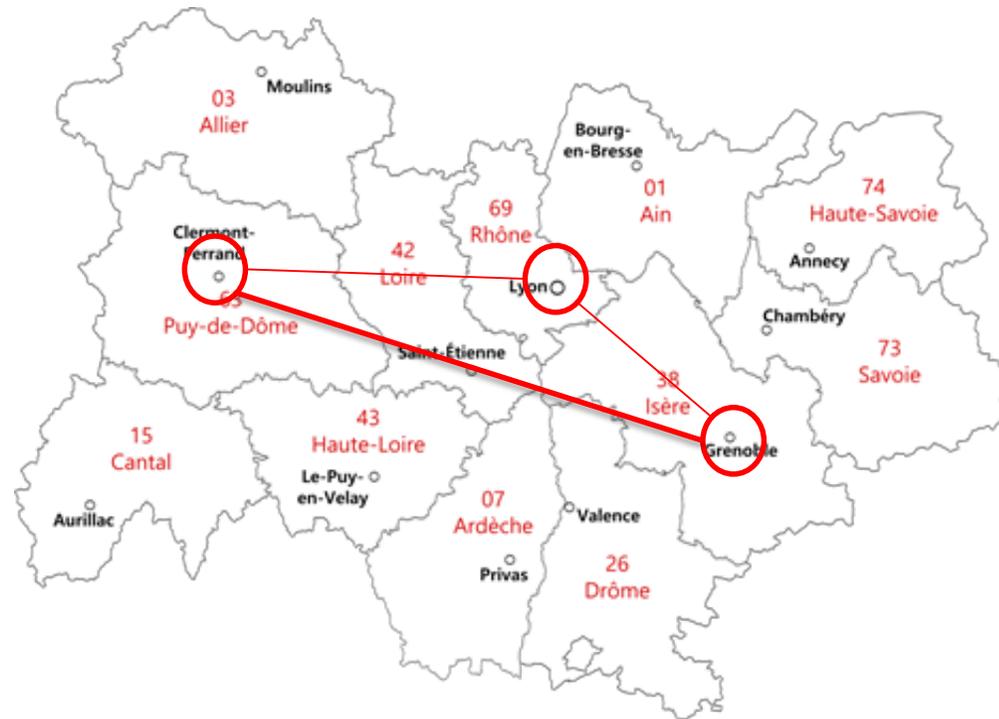
   

EIT Health is supported by the EIT, a body of the European Union 

# Au niveau régionale, de multiples acteurs mais pas de structuration visible



# Vers une structuration régionale pour une visibilité internationale



*Mise en place d'une SFR régionale Inter-universitaire*

# DISCUSSION

*Alan Chauvin : la SFR SIGN est présentée comme un enjeu de santé et de société mais je ne vois pas de lien avec d'autres SFR comme la SFR Santé et Société. Pourquoi cela n'a-t-il pas été prévu au moment de la mise en place de SIGN ?*

*Christophe Moinard : SIGN travaille sur les problématiques de société et de santé avec des spécificités relativement larges. La fusion avec des collègues de Clermont Ferrand peut être complexe. L'idée est de pouvoir collaborer avec toutes les autres structures ; il n'y aura pas de souci pour monter des projets ensemble.*

*Hervé Courtois : la grande motivation de cette SFR est le positionnement régional et le réseautage avec Lyon et Clermont Ferrand sur cette thématique de la nutrition. Grenoble peut être plus visible et cette SFR est un outil de projection au niveau régional et national.*

*Gilles Debizet : vous évoquez l'alimentation, qui est le volet production de la nutrition. Est-ce qu'on va en rester strictement à la nutrition, ou, envisagez-vous d'englober nutrition et alimentation ?*

*Christophe Moinard : alimentation et nutrition sont imbriquées. On ne peut pas séparer les choses. Il faut une vision globale, systémique et tout le monde doit travailler ensemble. C'est ce qui se fait à Clermont Ferrand où il y a un énorme centre de plus de 300 chercheurs en nutrition. Clermont est la référence mondiale en nutrition avec l'INRA. Ils ont un CRNH, Centre de Recherches en Nutrition Humaine d'Auvergne, et en ont fait le cœur de leur Isite, qui s'appelle alimentation et mobilité. Ils ont fait le lien entre l'activité physique, préserver son état nutritionnel et le vieillissement, ces thématiques étant traditionnellement leurs points forts. Au niveau régional nous sommes parfaitement complémentaires : Clermont est centré sur la nutrition et le vieillissement, Lyon sur la nutrition et le cardiovasculaire et Grenoble sur les sciences sociales et la technologie. Par ailleurs, dans le cadre de l'EIT Health, je gère des projets en collaboration avec d'autres EIT, notamment l'EIT Food et l'EIT Digital. Que ce soit au niveau européen ou au niveau du monde industriel, il y a un vrai besoin et des attentes ; Grenoble se doit d'être plus visible.*

=> *Avis conseil pôle CBS 15 avril 2021*

=> *Avis conseil CSPM H3S*

**La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 24 juin 2021 est invitée à donner un avis sur la création de la Structure Interdisciplinaire Grenobloise en Nutrition, SIGN, SFR UGA, sous la direction de Christophe Moinard, PR UGA.**

## Approuvez-vous la création de la SFR SIGN ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	27
Membres représentés	7
Nombre de votants	34
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne un avis favorable, à la majorité de ses membres présents et représentés, à la création de la SFR SIGN sous la direction de Christophe Moinard.**



**Avis propositions de subventions  
aux manifestations scientifiques**

---

AAP 2021 – session 2

# Avis sur les propositions de subventions aux manifestations scientifiques

## AAP 2021 – session 2

---

### RAPPEL DU PROCESSUS :

Grenoble INP Institut d'ingénierie et de management et l'UGA s'associent et apportent leur soutien commun aux manifestations scientifiques organisées ou co-organisées par les laboratoires de leurs périmètres. Les demandes d'aide peuvent concerner des manifestations revêtant divers formats selon les disciplines mais doivent concerner le champ de la recherche uniquement.

Le soutien aux manifestations s'élève au maximum à 2 000€.

### CALENDRIER DE LA 2ème SESSION :

Du 18 mars au 06 mai 2021 : dépôt des demandes d'aide ;

Du 17 mai au 14 juin 2021 : examen des dossiers par les poles et proposition de financement pour chaque dossier ;

24 juin 2021 : vote de la commission de la recherche sur les propositions de financement UGA.

### CRITÈRES DE FINANCEMENT :

- Caractère scientifique de la manifestation : les manifestations en lien avec le champ de la formation n'entrent pas dans le cadre de cet appel ;
- Nombre de participants (auditeurs uniquement) ;
- Niveau d'implication des établissements ;
- Caractère national ou international ;
- Lieu de la manifestation : Grenoble et sa région proche, sauf exceptions justifiées ;

**Attention : les demandes soumises lors de la 1ère session ne pourront être redéposées en 2nde session.**

### AJOUT DANS LA LETTRE DE CADRAGE COMPTE-TENU DU CONTEXTE :

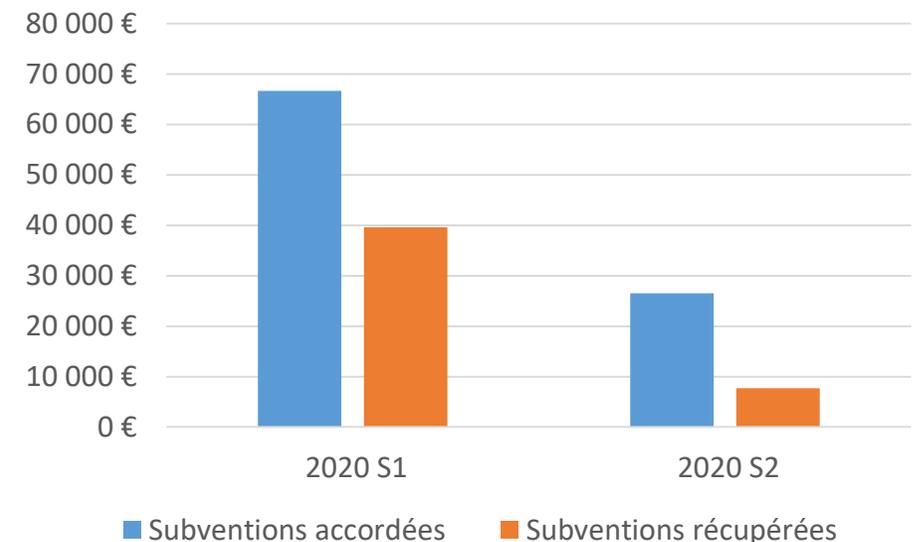
*Il sera précisé comment les modalités de cette manifestation pourront être aménagées au regard de la situation de pandémie.*

# Manifestations subventionnées en 2020 reportées ou annulées cause COVID

Pour les manifestations subventionnées en 2020 et qui n'ont pu se tenir en raison de la crise sanitaire et des mesures associées : les crédits ont été récupérés au niveau UGA (et non reportés).

Les **manifestations reportées en 2021** peuvent soumettre une nouvelle fois une demande de subvention dans le cadre des sessions 2021 de ce même appel : le formulaire de soumission a été adapté afin d'identifier cette deuxième demande de manière explicite. Si la manifestation est simplement reportée, ou adaptée à la nouvelle situation, **est attribué a minima, ce qui avait été arbitré en 2020.**

	2020 S1	2020 S2
Subventions accordées	66 700€	26 500€
Subventions récupérées	39 600€	7 700€
Nbre de manifestations subventionnées	64	19
Nbre de manifestations reportées ou annulées	32	7



# Projets déposés par pôle

■ CBS ■ MSTIC ■ PAGE ■ PEM ■ PSS ■ SHS

Quelques chiffres\* :

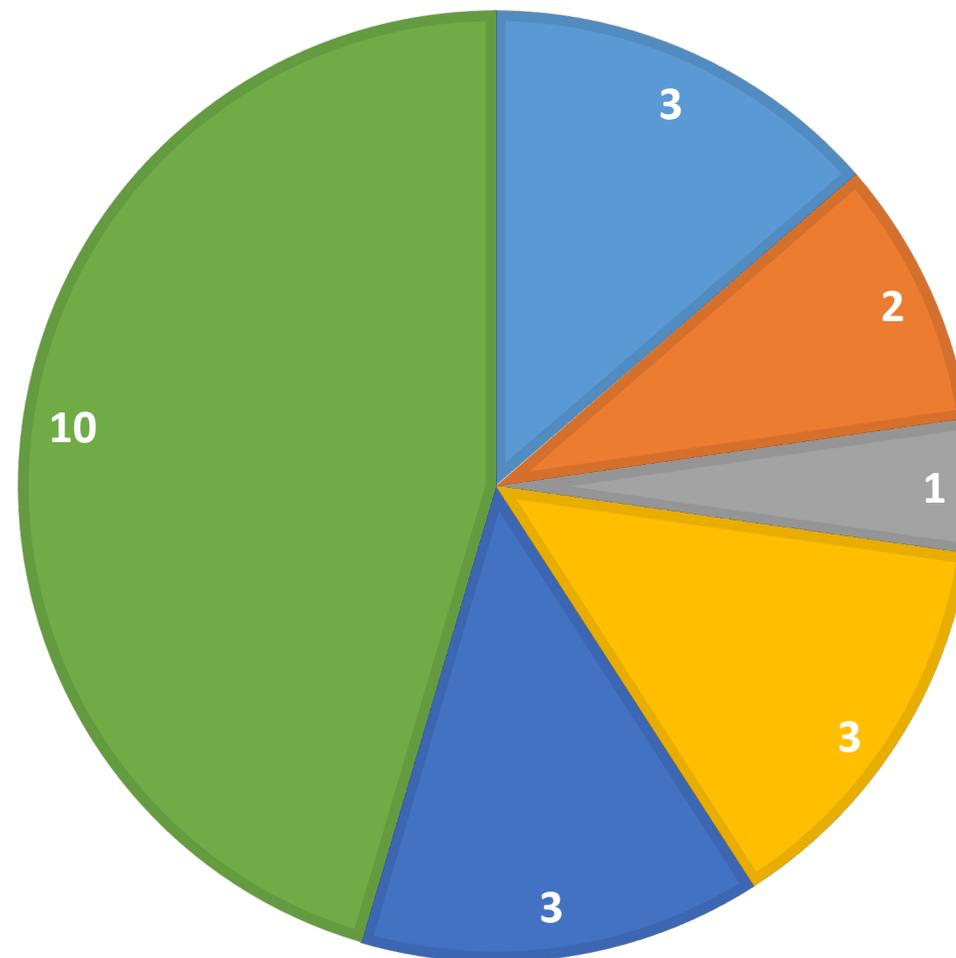
**22** demandes déposées  
pour **38 681€** demandés

(dont **5** manifestations - **7 300€** demandés au titre d'un report de subvention 2020 cause COVID)

Demandes issues de **16** structures de recherche

Enveloppe UGA session 2 : **56 560 €**

**(49 260€ pour demandes 2021 +  
7 300€ pour report demandes 2020)**

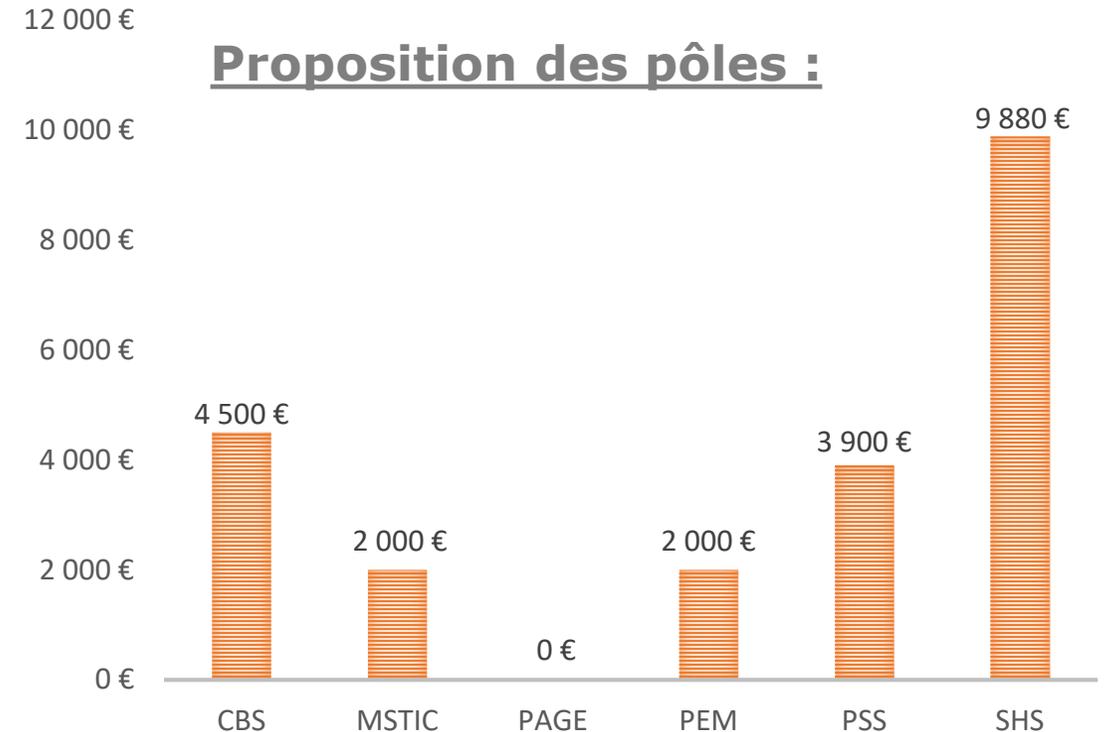


\* Cf. Tableau de synthèse des projets déposés par pôle

# Demandes hors report cause COVID : Procédure et proposition

Enveloppe restante de 49 260 € pour un total demandé hors reports COVID de 31 381€.

Compte-tenu du faible nombre de dossiers déposés dans le cadre de cette seconde session, aucune enveloppe prévisionnelle n'a été allouée aux pôles.



## PROPOSITION :

La Vice-Présidence Recherche de l'UGA propose à la commission de la recherche de suivre l'avis des pôles concernant les dossiers financés par l'UGA.

# Proposition de financements

Taux de succès S2 avec reports COVID : 86 %  
Taux de succès S2 nouvelles demandes : 82 %

Pôle	Nbre de dossiers déposés	Nbre de dossiers financés par l'UGA	Total demandé	Total proposé par les pôles	Total proposé UGA
CBS	3	3	5 000 €	4 500 €	4 500 €
MSTIC	2	1	4 000 €	2 000 €	2 000 €
PAGE	1	1	2 000 €	2 000 €	2 000 €
PEM	3	2	4 400 €	4 000 €	4 000 €
PSS	3	3	5 000 €	3 900 €	3 900 €
SHS	10	9	18 281 €	13 180 €	13 180 €
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>19</b>	<b>38 681 €</b>	<b>29 580 €</b>	<b>29 580 €</b>

# DISCUSSION

*Stéphane Gal : le fait de ne pas avoir d'enveloppe précise nous a permis de travailler très sereinement. Nous avons examiné très consciencieusement les dossiers. Ceux qui ne collaient pas avec le cadrage de l'appel ont été refusés.*

*Marie-Bernadette Lepetit : qu'est-il prévu pour le reliquat de l'enveloppe ?*

*Hervé Courtois : le reliquat représente entre 15 et 20 k€. Il peut servir à répondre à une demande spécifique de laboratoire pour pallier à une situation exceptionnelle ou pour aider à boucler un budget de fin d'année.*

*Isabelle Rousset : est-ce que cette enveloppe pourrait permettre d'acheter du matériel (audio/visio) pour prévoir des manifestations hybrides ? Ces solutions techniques n'avaient pas été envisagées dans les budgets des laboratoires.*

*Hervé Courtois : j'y suis favorable sur le principe ; il suffit de soumettre une demande.*

*Julie Sorba : il faudrait prévoir un appel pour dire qu'il y a des fonds disponibles. Au LIDILEM on peut faire remonter de nombreuses demandes mais toutes les structures doivent être informées.*

*Thierry Forveille : on parle de 10 k€ seulement.*

*Hervé Courtois : la VPR reçoit toujours des demandes de soutien de laboratoires qui ont des difficultés passagères. Ce sont des petites sommes mais lorsque les budgets sont très serrés cela peut aider. Concernant les conférences en hybride, il faut vérifier si le matériel doit être rattaché à l'unité ou à la salle équipée.*

*Gilles Debizet : un appel ferait perdre beaucoup de temps. Les laboratoires qui n'ont pas d'informaticien en interne peuvent avoir des besoins en matériel. Peut-être qu'un informaticien serait utile pour coordonner et chercher des salles mutualisables. L'idée est de mâcher le travail des personnels dont ce n'est pas la spécialité.*

*Hervé Courtois : si je reçois des demandes je consulterai le service de la DSI pour voir ce qu'il est possible de faire pour l'aménagement des salles partagées. Je peux demander à Anne Dalmasso de sonder quelques laboratoires en SHS sur ce qui pourrait être fait. S'il est pertinent d'aménager une salle ou deux on verra cela avec le service compétent à l'UGA qui a peut-être déjà des plans sur cette question.*

# **Avis sur les propositions de subventions aux manifestations scientifiques**

AAP 2021 – session 2

**La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 24 juin 2021 est invitée à donner un avis sur les propositions de financement UGA de la 2ème session 2021 de l'appel à projets « Soutien financier à l'organisation de manifestations scientifiques ».**

## Approuvez-vous les propositions de subventions aux manifestations scientifiques 2<sup>ème</sup> session – 2021 ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	27
Membres représentés	7
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne un avis favorable, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, aux propositions de subventions aux manifestations scientifiques de la 2<sup>ème</sup> session 2021.**



# Avis sur le RI du DPM



# Règlement Intérieur

## Département de Pharmacochimie Moléculaire, DPM, UMR 5063,UGA/CNRS

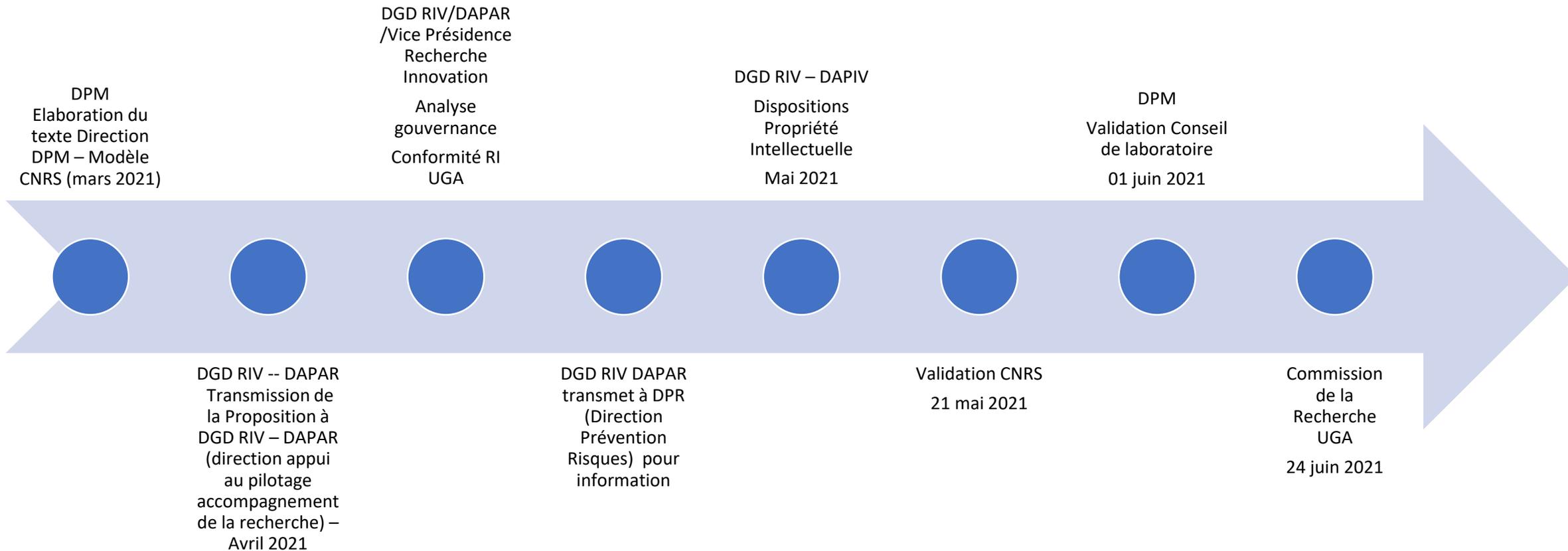
Rappel Statuts EPE UGA article 16 (extrait)

*« .... Les structures de recherche disposent de règlements intérieurs propres, approuvés par les tutelles. Pour l'EPE, cette approbation est prononcée par la commission recherche du conseil académique. Les modifications de ces règlements obéissent aux mêmes règles d'approbation... »*

Le RI du DPM a été élaboré sur la base du *nouveau modèle type proposé par le CNRS* par la Direction du DPM et transmis à la VP RI.

# Circuit de validation du règlement intérieur du DPM

UGA – CNRS



# DISCUSSION

*Thierry Forveille : pour un document qui a besoin d'être approuvé par la CR, il faudrait veiller à ne pas laisser des informations peu permanentes comme, par exemple, le nom des assistants de prévention ou leur lieu de travail.*

*Hervé Courtois : je suis d'accord, cette complétude est assez temporaire.*

*Corinne Ravelet : cette version de RI a été envoyée il y a longtemps. On a eu un retour du CNRS. Tous les noms des gens ne doivent pas figurer dans le texte mais être placés en annexe. Nous allons le corriger. Ce RI existait déjà mais a été retoilé.*

*Julie Sorba : puisque le précédent RI avait été validé, quels sont les modifications majeures ?*

*Corinne Ravelet : le CNRS nous a envoyé un modèle plus complet. Le laboratoire a été renouvelé pour 5 ans, avec une nouvelle direction, et la revue du RI fait partie des actions de la nouvelle direction.*

*Hervé Courtois : nous devons vérifier que la procédure est bien suivie et la valider. C'est le premier RI présenté à la CR. On peut essayer de vous présenter les éléments majeurs par rapport à l'existant. Ici c'est un nouveau gabarit CNRS qui a été utilisé pour y intégrer les données du DPM.*

*Alan Chauvin : chaque fois que l'on auditionne une nouvelle direction de laboratoire on lui demande de transmettre le résultat des votes de l'ensemble des personnels sur la proposition de direction de l'unité. Le RI du CNRS est en contradiction avec les modalités votées par la CR puisqu'il parle de consultation du conseil de laboratoire au moment du renouvellement de la direction.*

*Marie-Bernadette Lepetit : c'est un point important ; pouvons-nous demander que cela soit ajouté dans le règlement intérieur ?*

*Thierry Forveille : il est possible que le CNRS objecte.*

*Marie-Bernadette Lepetit : chaque tutelle a le droit de fixer ses propres règles.*

*Corinne Ravelet : si nous apportons des modifications au RI nous devons le faire valider par le CNRS ?*

*Hervé Courtois : bien entendu.*

*Gilles Debizet : ce RI me paraît très complet. Il serait intéressant de réfléchir et de mettre en place un RI cadre pour toutes les unités de recherche que nous discuterions en CR, ainsi qu'en CT et CHSCT pour les parties correspondantes.*

*Martine Fiodorov : le CHSCT a fait des propositions et nous allons engager un travail pour harmoniser le texte sur la base du modèle type du CNRS qui est assez complet.*

*Hervé Courtois : l'idée est d'avoir une version générique UGA de RI que nous pourrions aussi proposer à toutes les équipes de recherche.*

*Isabelle Rousset : je m'interroge sur la nécessité d'écrire deux pages sur des points spécifiques comme les congés annuels alors que ces derniers dépendent des dispositions de chaque employeur.*

*Hervé Courtois : si une réglementation change au niveau d'un établissement ces informations nécessiteraient des mises à jour. Cette remarque fait sens et est à garder à l'esprit pour les nouveaux RI. Pour résumer les discussions, on a la question de la mention du vote du personnel pour le renouvellement de la direction ; c'est une demande de la CR. On peut demander au CNRS que cette modalité soit ajoutée au RI et dans ce cas cela repousse le vote.*

*Marie-Bernadette Lepetit : si on souhaite que la consultation de l'ensemble des personnels soit effective il faut le faire dès à présent.*

*D'autres conseillers approuvent cette proposition.*

*Isabelle Rousset : je suis également d'accord. Par ailleurs, il faudra corriger certains liens dysfonctionnels dans le contenu.*

*Herve Courtois : nous allons demander l'inclusion de la consultation des personnels et prendre en compte vos remarques sur les données redondantes ou qui ne devraient pas figurer dans le contenu. Je propose de ne pas mettre au vote ce règlement intérieur aujourd'hui.*



**Approbation  
relevé de décisions  
CR plénière – 27 mai 2021**



## Approuvez-vous le relevé de décisions de la CR plénière du 27 mai 2021 ?

Le relevé de décisions de la séance plénière de la commission de la recherche du 27 mai 2021, transmis avec la convocation, est soumis au vote des conseillers.

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	27
Membres représentés	7
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance plénière de la commission recherche du 27 mai 2021.**

# IRGA 2022 : propositions des pôles

---

ComEx du 18 juin 2021

# Dispositif nouveaux arrivants (NA)

## ► Modalités

- Proposition : demander explicitement si le NA bénéficie d'un financement de son employeur et si ce budget lui est spécifiquement réservé

*Argument : éviter le double financement pour un même porteur et s'assurer que le financement lui n'est pas mutualisé au niveau du laboratoire*

## ► Critères d'évaluation

- Proposition : préciser les critères d'évaluation

*Argument : manque de précision pour construire la fiche d'évaluation*

- Proposition : préciser les modalités de collaboration dans le cadre du projet

*Argument : clarification des modalités*

Cas	Situation	Modalités de collaboration
Cas 1	Dernier emploi (thèse ou post-doctorat) effectué hors du laboratoire actuel	Le projet doit faire preuve de collaborations avec d'autres membres du laboratoire ou avec un partenaire extérieur.
Cas 2	Dernier emploi (thèse ou post-doctorat) effectué dans le laboratoire actuel	Le projet doit faire preuve de collaborations hors du laboratoire, ou pour les laboratoires de taille importante, hors de l'équipe/département.

# Dispositif exploratoire-émergent (PEE)

- ▶ Préciser le caractère exploratoire et émergent du projet
  - ▶ **Proposition** : L'objectif est de soutenir et accompagner les dynamiques scientifiques émergentes avec une approche originale et créative. Les projets pourront être de deux ordres :
    - présenter un caractère novateur incluant une prise de risque et/ou un changement de paradigme avec un potentiel de progrès significatif ou proposer de nouvelles approches, méthodes ou développements disciplinaires ou interdisciplinaires,
    - prendre la forme d'études pilotes ou préliminaires à des recherches plus abouties visant à étoffer une problématique et servant de tremplin pour un dépôt de projet plus ambitieux (ANR, ERC, ...).
  
- ▶ Préciser le caractère inter-pôles des projets
  - ▶ **Proposition** : demander la plus-value en matière de recherche pour chacune des communautés impliquées.

*Arguments : mieux caractériser et recentrer les critères de l'AaP ; éviter le dépôt de projets qui n'aboutiraient pas*
  
- ▶ Demandes de financement : Pack 3 : contrat post-doctoral (pôles MSTIC, PSS et SHS)
  - ▶ **Proposition** : permettre la possibilité de demander un post-doc. de 12 mois

*Argument : les moyens disponibles ne permettent pas toujours de financer des post-doctorants de 18 ou 24 mois, et 12 mois sont une durée usuelle de post-doc en SHS.*

# Modalités générales (NA-PEE)

- ▶ Limitation du nombre de projets déposés par laboratoire
  - ▶ Demande de certains pôles de pouvoir limiter le nombre de dossiers déposés
  - Argument : éviter le montage de projets qui n'aboutiraient pas*
  
- ▶ Éléments de contexte fournis par le directeur de laboratoire
  - ▶ Demande de disposer d'éléments de contexte du directeur de laboratoire
    - Positionnement du projet dans le laboratoire
    - Caractère différenciant des financement IRGA demandés au regard des moyens accessibles ou disponibles pour le porteur
  - Arguments : éviter le montage de projets qui n'aboutiraient pas ; s'assurer du positionnement du projet dans le laboratoire.*
  
- ▶ Impacts environnementaux
  - ▶ Pas de moyens d'estimer ces impacts, pas d'outil de mesure
  - ▶ Laisser sous forme de préconisation, ce critère ne peut pas être discriminant

# Evaluation (NA-PEE)

- ▶ Pack 1 (fonctionnement/investissement)
  - ▶ Proposition : évaluation possible des projets Pack 1 par 2 experts internes, si le pôle le souhaite (actuellement : 1 interne + 1 externe)

*Arguments : alléger la phase d'expertise des projets ; proportionner l'effort d'évaluation au montant du budget disponible*

- ▶ Avoir des éléments complémentaires sur l'environnement recherche du projet
  - ▶ Proposition : nécessité d'avoir la déclaration et l'explicitation des financements dans les 3/4 dernières années et leurs liens éventuels avec le projet déposé.

*Argument : avoir des éléments sur le contexte sur le financement du projet ; éviter les double financements ; privilégier les porteurs qui ne disposeraient pas de financements conséquents par ailleurs*

# Dispositif d'innovation par pré-maturation

- ▶ Préciser les attendus et objectifs de la pré-maturation
- ▶ Expliciter les critères d'appréciation de l'implication des partenaires socio-économiques
- ▶ Difficultés d'évaluation : deux temps sur des critères différents
- ▶ Associer un représentant de chaque pôle au jury Innovation ?

# Dispositif : projets internationaux

- ▶ Revoir la méthode pour trancher l'éligibilité des dossiers internationaux :
  - ▶ Constitution d'une liste complémentaire et date plus tardive pour confirmation de l'engagement des partenaires
  - ▶ Un calendrier plus étalé peut donner plus de temps pour avoir un engagement formel des partenaires internationaux
  - ▶ Discussion déséquilibrée car on demande un engagement alors que nous sommes nous-mêmes incapables de nous engager. Peut exclure certains partenaires.
- ▶ Manque d'éléments pour apprécier le positionnement international vis-à-vis des établissements (problème aussi rencontré lors de la campagne d'invitations). Par exemple, où trouver la liste des conventions ou programmes internationaux en cours ...

## DISCUSSION

*Julie Sorba : diapo 35 : le LIDILEM avait demandé 2 post-doc de 18 mois et a obtenu 2 post-doc de 12 mois.*

*Hervé Courtois : quand on a lancé le projet en 2021 on pouvait imaginer arriver à proposer 18 mois mais dans la réalité ce sont plutôt des post-doc de 12 mois qui ont été attribués.*

*Thierry Forveille : limiter les post-doc à 12 mois ne me paraît pas une bonne idée et ne devrait pas être applicable à toutes les disciplines.*

*Pierre Hily-Blant : concernant les impacts environnementaux nous n'avons pas d'outils de mesure mais je pense que c'est une habitude à prendre. La durée des post-doc, 18 mois versus 12, conditionne la nature du travail. Quand on veut faire un projet original, 12 mois me semble en général trop court.*

*Hervé Courtois : les porteurs n'ont pas demandé 12 mois car le cahier des charges indique 18 mois. C'est plutôt une spécificité SHS ; les pôles SHS et PSS étant concernés par le Pack 3 de l'appel qui prévoit les demandes de post-doc. C'est aussi le cas pour le pôle MSTIC qui dispose de plus de moyens avec des financements du Labex Persyval. Les autres pôles ont fait le choix de concentrer leurs moyens RH sur des thèses. Les moyens sont insuffisants pour financer des post-doc.*

*Isabelle Rousset : 2 x 12 mois de post-doc correspond au financement d'une ADR. Nous n'avons pas les moyens de transformer plus d'ADR en post-doc. Le sujet a été discuté. En SHS, la question de rouvrir l'appel aux post-doc l'année prochaine s'est posée. Il est très complexe de trouver des financements de post-doc ailleurs et nos jeunes docteurs ont aussi besoin de financement. Nous n'avons pas de solution qui fasse l'unanimité. On aurait eu les moyens de financer les 2 post-doc demandés à 18 mois, on l'aurait fait à condition de supprimer une seconde ADR, mais nous n'avons pas assez d'ADR pour faire ce choix. Nous sommes d'accord sur le fait que 18 mois serait préférable et plus pertinent pour la communauté des SHS, mais parfois 12 mois c'est mieux que zéro. Depuis 2 ans, on ne peut plus demander d'ADR à la région, donc les possibilités de financements sont réduites.*

*Pierre Hily-Blant : j'entends les termes de la réflexion. Il faut se poser la question de la nature du travail et 12 mois me semble trop court. Par ailleurs, il n'y a pas que dans les SHS que les moyens sont limités. De nombreuses disciplines en STS sont également impactées par le manque de moyens. En STS, le choix est de ne pas descendre à des contrats de post-doc qui ne permettent pas de mener un programme de recherche.*

*Hervé Courtois : les pôles PEM, PAGE, CBS ne proposent pas de post-doc pour éviter de disperser les financements.*

*Anne Bartel-Radic : pour ce qui concerne le pôle PSS, on a des contrats doctoraux alloués et un budget de fonctionnement sur lequel les post-doc viennent se financer. Au conseil PSS les conseillers avaient le choix entre maintenir les post-doc sur 18 mois, proposer des post-doc sur 12 mois ou fermer ce volet pour investir sur les autres packs. Les conseillers ont validé la possibilité de financer un post-doc sur une année. Les collègues qui n'ont pas d'HDR ne peuvent pas bénéficier d'allocation doctorale et les MCF HDR peuvent rencontrer des difficultés pour trouver de bons candidats. Ce choix crée une possibilité aux MCF ou CR de bénéficier de l'aide d'un post-doc sur leur projet ; c'est à eux de juger si une année peut leur suffire. Cela fait sens pour un certain nombre de projets et nous avons eu de bons projets avec post-doc sur ces durées-là. En outre, les bons post-doc qui obtiennent un contrat de 18 mois réussissent parfois un concours de MCF l'année suivante et peuvent démissionner avant la fin de leur contrat ce qui peut poser des difficultés si on ne l'a pas anticipé.*

*Julie Sorba : j'ai une remarque concernant les critères d'évaluation pour les nouveaux arrivants. Si ces critères ont été proposés c'est que l'on veut encore faire du tri. L'idée était de fournir un minimum de critères pour offrir un maximum de chance de financement aux nouveaux arrivants. Sur les quotas qui réapparaissent sous forme de questions, l'avis du directeur de laboratoire permet d'éviter les phénomènes de fléchages par les personnes qui ne sont pas les porteurs de projets et qui ne sont pas les pôles non plus. Je ne vois pas pourquoi on devrait remettre soit des quotas par laboratoire soit demander au directeur de laboratoire de donner un avis. Le GT se réunira la semaine prochaine pour en discuter.*

*Hervé Courtois : j'aimerais que Anne Bartel-Radic nous parle de la question du projet des MCF recrutés.*

*Anne Bardel-Radic : sur notre périmètre des sciences sociales, un MCF n'est pas recruté sur un nouveau projet de recherche mais sur une adéquation au profil et sur les réalisations passées. On tient à maintenir des critères parce qu'on ne peut pas financer tous les nouveaux arrivants à moins d'y consacrer tout le budget IRGA.*

## DISCUSSION

*Anne Bardel-Radic : pour distribuer les moyens raisonnablement il faut des critères de réflexion. Cette année, comme les années précédentes, le pôle PSS a beaucoup raisonné sur la manière dont le projet est formulé et construit.*

*Julie Sorba : les critères du GT étaient de présenter un projet cohérent argumenté et vous avez réussi à sélectionner les dossiers des candidats sur la base de ces critères.*

*Marie-Bernadette Lepetit : je suis opposée à un classement ou avis du directeur du laboratoire. Je pense qu'il peut y avoir des collusions au sein d'un laboratoire. Les AàP permettent à certaines personnes d'avoir une chance d'être financées. Par ailleurs, un des points positifs aux appels est de rompre avec les anciennes pratiques. On a connu la période où les financements venaient des laboratoires et la répartition pouvait être parfois injuste. Je trouve dommage de continuer à en avoir les inconvénients sans en avoir les avantages. Je pense que c'est le rôle des commissions des pôles qui examinent tous les dossiers d'établir les quotas. La question des durées de post-doc est peu claire dans les formulaires des AàP, en particulier l'AàP international. On ne sait pas à quoi cela correspond. Il faudrait le clarifier pour les AàP avec des partenaires.*

*Karine Samuel : la problématique du cofinancement est assez complexe parce que la partie apportée par Grenoble n'est pas forcément égale à la partie apportée par les partenaires. La variable temps est une variable d'ajustement. On va faire en sorte que le salaire soit constant sur une durée mais cette durée n'est pas égale à une durée de référence de 12 ou 18 mois.*

*Marie-Bernadette Lepetit : je l'entends bien mais c'est d'autant plus important de le clarifier dans l'appel.*

*Karine Samuel : c'est un problème qui a bien été identifié mais qui n'est pas trivial à résoudre. Pour faire suite à la discussion sur la prise en compte des aspects environnementaux et sociétaux dans les recherches, il y a de nombreux réseaux internationaux qui se créent sur cette question de l'impact de la science et de la prise en compte de la RSE dans l'élaboration de la science. On sait bien que le poste transport impacte fortement l'empreinte carbone puisque le voyage en avion représente 50% des émissions. Il faut rester toutefois raisonnable ; cela n'aurait aucun sens de supprimer tous les trajets en avion. Il y a des instituts qui travaillent sur des approches multi-critères avec des indicateurs. En Allemagne, l'institut Max-Planck a initié un réseau avec un certain nombre d'universités allemandes ; le réseau a vocation à être élargi à d'autres universités. Dans les critères qu'il suggère de prendre en compte il y a les aspects déchets, énergie, biodiversité, prise en compte*

*des ressources en termes de matériaux, de matières premières et de consommation. Cela concerne aussi les pratiques responsables des chercheurs. On ne va pas changer les choses en un an. Ce changement doit être accompagné. Il y a un certain nombre de référentiels sur la question sur lesquels on pourrait s'appuyer pour être plus précis sur les critères qui pourraient être appliqués et mesurés à travers les différents AàP.*

*Stéphane Gal : en tant que porte-parole du pôle SHS, concernant les 12 mois de post-doc, le conseil du pôle SHS était très majoritairement favorable au maintien de la proposition de post-doc. C'est une pratique neuve pour les SHS et nous souhaiterions la développer et la confirmer. En 12 mois on peut faire des choses intéressantes et stimulantes en SHS même si 18 mois c'est toujours plus intéressant.*

*Gilles Debizet : en référence à un appel de l'ADEME auquel j'ai répondu récemment, on nous demande les démarches qui ont été entreprises (préciser le mode de travail, la mutualisation des équipements, etc.) plutôt que de répondre sur un bilan carbone. Il me semble qu'une approche qualitative, où on viendrait expliquer les démarches environnementales menées au cours des recherches, pourrait être intéressante, y compris pour l'université qui pourrait accumuler du savoir et des idées. Cela permettait d'être plus précis l'année suivante dans les AàP. Le passage à un mode de calcul quantitatif place la marche à un niveau très haut. On pourrait s'inscrire dans une trajectoire de progrès plutôt que d'imposer des exigences très fortes. Concernant l'accès à des financements tiers, on avait énoncé les choses assez largement dans l'appel précédent : le candidat porteur devait préciser tous les financements dont lui-même et ses collaborateurs pouvaient bénéficier mais cela n'était pas toujours le cas. Peut-être devrions-nous repréciser cette rubrique sans être limitatif ? L'objectif était d'éviter le classement par l'excellence et de rechercher un rééquilibrage. Sur certaines thématiques de recherche, notamment en SHS, on va avoir du mal à trouver des financements. C'est la raison pour laquelle nous avons été assez peu exigeants sur la définition des critères scientifiques. J'ai l'impression qu'elle n'a pas toujours été bien comprise par les pôles. On reste dans une construction de légitimité par pôle sur sa qualité à évaluer la qualité ou l'excellence scientifique. C'est ce que le GT voulait remettre en cause. Une fois que le projet est jugé de bonne qualité et faisable, le rééquilibrage doit être le critère de discrimination entre les projets.*

# DISCUSSION

*Jean-Charles Augereau : l'utopie est accessible sous certaines conditions. Sans limiter le nombre de projets soumis, on arrivait à des facteurs de pression assez élevés. Il était de 5 pour le pôle PAGE. Il y a des personnes qui sont des experts du dépôt de projet, qui ont déposé d'excellents projets, très bien rédigés qui sont passés devant d'autres projets moins bien rédigés et qui avaient un potentiel intéressant. Il est difficile de faire du tri au niveau du pôle. Par ailleurs, je place les directions d'unités comme des outils extrêmement importants pour faire la part des choses. Peut-être qu'il y a du clientélisme dans certains laboratoires. Pour bien connaître les directeurs d'unités du pôle PAGE, ils ont connaissance des projets dans lesquels les chercheurs sont impliqués. Ils savent quels sont les moyens et ressources auxquels les chercheurs ont accès, quels sont les projets potentiellement nouveaux qui pourraient justement cadrer avec la petite niche que représente l'AàP IRGA. Ce sont des choses que l'on ne peut pas forcément voir au niveau du pôle. Cela nous aurait aidé à atteindre les objectifs que l'on se fixe si on avait eu plus d'informations de la part des directions d'unités.*

*Marie-Bernadette Lepetit : cela dépend vraiment de la taille et des laboratoires. Concernant l'impact environnemental, je ne vois pas trop comment les gens vont pouvoir répondre à cette question. Est-ce que cela signifie que l'on va financer principalement les projets qui auront le plus faible impact ? La recherche implique et nécessite des moyens. Même les théoriciens ont besoin d'ordinateurs. Pour le chercheur qui va écrire le projet cela va être un casse-tête et j'imagine mal leur demander de faire des évaluations énergétiques. Je ne comprends pas l'intérêt de cette question, comment cela va impacter le succès dans les AàP sans compter le surcroît de travail que cela va impliquer pour le monteur de projet.*

*Karine Samuel : ce qui est important c'est la prise de conscience de l'impact environnemental et de montrer que l'on a un peu réfléchi à la nature de cet impact qui pourra éventuellement être compensé par des résultats de recherche qui vont neutraliser le coût environnemental et sociétal.*

*Pierre Hily-Blant : ce ne sont pas des critères d'évaluation. Il s'agit de se poser la question de la trajectoire.*

*Julie Sorba : le GT va travailler la semaine prochaine et présentera une synthèse de son positionnement.*

*Hervé Courtois : une CR est prévue le 6 juillet. Le GT pourra présenter ses conclusions.*



# La MaCI : une Unité Universitaire d'Appui à la Recherche

CR 24 juin 2021

# MaCI phase projet : bilan

## ► Acquis :

- Construction d'un projet commun autour des plateformes,
- Règles de fonctionnement internes et externes établies,
- Modèle économique en cours de finalisation,
- Deux années de fonctionnement malgré la crise sanitaire.

## ► Manques :

- Objet mal identifié,
- Conditions d'accès mal connues,
- Positionnement par rapport aux autres plateformes et structures de soutien aux SHS à établir.

## Objectif pour une MaCI stabilisée :

- ▶ Faire de la MaCI une plateforme technologique au services des SHS de toute l'UGA avec un statut adapté qui assure une identité bien définie, une gouvernance et un modèle économique viable
  - Ce que doit être la MaCI : une plateforme technologique au service des projets de recherche, des formations, des actions de valorisation qui ont besoin de ces équipements.
  - Ce que ne doit pas être la MaCI : ni un espace banalisé, ni un espace réservé. Les projets hébergés ont une priorité d'accès, animent scientifiquement les plateformes, mais n'ont pas d'exclusivité.

## Conditions :

- ▶ Une identité comme plateforme technologique au service des SHS.
- ▶ Une entité juridique qui permette une autonomie de fonctionnement et une ouverture à l'ensemble de l'UGA.
- ▶ Une gouvernance avec une direction, une équipe de Biats, un budget, un pilotage en adéquation avec la politique recherche & valorisation définie dans le plan stratégique et le contrat pluriannuel de l'UGA.
- ▶ Plan stratégique Axe 2 : *Impulser et co-construire avec nos partenaires les dynamiques territoriales, nationales et internationales*. Objectif : Porter des actions et des équipements nationaux en recherche et en formation → *Transformer la Maison de la Création et de l'Innovation en plateforme technologique d'expérimentation en SHS*.
- ▶ Contrat pluriannuel : Axe 4: *Consolider l'excellence de la recherche et de la valorisation au meilleur niveau international*. Objectif 4.1 : Mettre en œuvre nos orientations de la politique recherche. Action 4.1.4 *Développer les plateformes technologiques comme lieu d'excellence et de rencontre interdisciplinaire, notamment la Maison de la Création et de l'Innovation (MaCI) pour le domaine SHS*.

# La MaCI 2022 : mission et entité juridique

- ▶ Une mission : **une plateforme technologique**, au service des activités de recherche, recherche/formation et recherche/valorisation des SHS de toute l'UGA avec des équipes hébergées et des utilisateurs non hébergés.
- ▶ Une entité juridique : **Unité universitaire d'appui à la recherche (UUAR)** structure inscrite au répertoire national des structures de recherche (RNSR) : une direction, une équipe de Biats (administratifs et techniques), un budget.
- ▶ Instances :
  - Un comité de pilotage (Copil) (VPRI, VPRI SHS, chargé mission valorisation, directions pôles PSS et SHS, représentants des composantes de formation concernées + invité direction de la MSH et représentant CNRS selon les sujets) qui rend compte au directoire élargi UGA
  - Un CoDir (direction et responsables de plateformes, responsable administratif)
  - Un comité des usagers. Le comité d'usagers formule des besoins et est force de proposition pour des solutions en lien avec les besoins exprimés.

# Instances

## ► Le Copil :

Il veille au bon fonctionnement de la MaCI.

Il approuve et rend compte au directoire élargi de l'UGA :

- le programme d'activités proposé par le directeur,
- le schéma général d'utilisation des moyens dans le respect des missions définies à l'article 3 ,
- la création, de l'évolution et de la suppression des plateformes et autres espaces spécifiques,
- le projet de budget proposé par le directeur et de son exécution,
- le rapport d'activité rédigé par le directeur.

# Instances

## ► Le Codir

Il définit, soutient et valide :

- le plan d'actions communes qui sera mis en œuvre par le directeur,
- les modalités d'attribution des espaces, des bureaux et veille à leurs programmations,
- le bilan des activités de la MaCI nourri par les rapports d'activité des entités hébergées avant transmission au Copil,
- le plan annuel de communication,
- le projet de budget de la MaCI et ses modifications élaborés par le Directeur

Le CoDir :

- soumet au Copil les demandes d'accueil de structures ou de projets et les rapports d'activités ;
- analyse et statue sur les demandes formulées par le comité des usagers.

# Instances

## ► Le comité des usagers

Il veille :

- à être un lieu de discussion entre les cellules de support technique des entités occupantes, permettant le partage d'expériences et de ressources et la veille technologique ;
- à être force de proposition sur des évolutions des équipements, dont notamment celles portant sur les aspects informatiques et audiovisuelles ;
- à faire remonter les problèmes rencontrés au CoDir et à proposer des solutions.

# Calendrier

- ▶ Présentation en bureau politique : 7 juin 2021
- ▶ Directoire : 11 juin
- ▶ Pôles : 8 et 11 juin
- ▶ Composante H3S : 15 juin
- ▶ CR : 24 juin
- ▶ CT et commission permanente : 29 juin
- ▶ Vote de la création de l'UUAR au CA : 8 juillet
- ▶ Appel à candidature pour la direction à la rentrée 2021
- ▶ Démarrage effectif en janvier 2022

# DISCUSSION

*Pascal Perrier : je comprends l'idée de donner un statut plus clair à la MaCI. Qu'est-ce que cela changera pour les personnels affectés à cette structure ?*

*Anne Dalmasso : cette question est importante. À l'heure actuelle, il y a une toute petite équipe en central et des personnels affectés aux différentes structures hébergées. Il y a également les équipes de Promising qui vont rejoindre la Design Factory. Aujourd'hui, la MaCI compte une vingtaine de personnels en équivalent temps plein en support biatss en SHS, ce qui est loin d'être négligeable. On a des personnels de valeur. Un travail d'accompagnement a été engagé avec le service RH pour réorganiser l'ensemble des fonctions. L'objectif est de bien définir les activités qui peuvent être mutualisées sans saucissonner le temps de travail des personnels. La création de la MaCI doit être l'occasion de penser à l'enrichissement de leurs fonctions et à l'élargissement de leur parcours professionnel. Un premier GT piloté par le service amélioration qualité des RH va se réunir prochainement. Nous sommes très attentifs à cette question.*

*Gilles Debizet : le personnel actuellement rattaché aux SFR ou autres plateformes restera-t-il rattaché à sa structure ou à la MaCI dans son ensemble ?*

*Anne Dalmasso : on a identifié des fonctions qui gagnent à être transversales mais on ne va pas déplacer des personnes de leur structure de rattachement en MaCI central. On va regarder si des missions peuvent passer en transversalité. Peut-être qu'à moyen terme certains postes passeront sur des fonctions transverses. Cela se fera à l'issue d'un processus que nous sommes en train de construire. Il faut prévoir des fonctions transverses de type communication, gestion financière tout en maintenant le bon fonctionnement de chaque structure hébergée. D'ores et déjà les personnels en place ont construit leur propre contour d'interdisciplinarité.*

*Gilles Debizet : je trouve très bien que le CODIR puisse avoir des initiatives et que quelques fonctions soient réservées seulement au directeur.*

**La commission de la recherche de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 24 juin 2021 est invitée à donner son avis sur la création de la MaCI en Unité Universitaire d'Appui à la Recherche, UUAR UGA.**

## Approuvez-vous la création de la MaCI en UUAR ?

Le vote anonyme est opéré en direct avec l'outil de sondage intégré à la salle virtuelle ZOOM.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	47
Membres présents	27
Membres représentés	7
Nombre de votants	34
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

**Après en avoir délibéré, la commission de la recherche approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création de la MaCI en UUAR.**



# Questions diverses



# Convention CEA-UGA

Suite aux discussions de la CR du 27 mai, sur la question de l'assimilation des collègues du CEA classé E5 avec HDR au niveau des Professeurs des universités, pour siéger dans les jurys de thèse, la discussion est toujours en cours avec les directions des ED.

Une rencontre s'est tenue récemment avec les directions des ED, des collègues du CEA, le Président et Hervé Courtois. La conclusion a été de dire que la légalité de cette assimilation devait être validée par le rectorat et le ministère. Si cela s'avère légal l'assimilation des collègues de la DRT du CEA pourrait être mise en place.

*Pascal Perrier : y aura-t-il une clause pour assurer la présence d'un Professeur des universités dans le jury ?*

*Hervé Courtois : c'est la mission donnée au CED de réfléchir à cette clause qui devrait alors être générale. On peut aussi se poser la question d'un jury constitué uniquement de personnels CNRS ou INSERM. Il a été proposé qu'il y ait un Professeur UGA dans tout jury. Ma proposition est de séparer les deux points : l'UGA peut être représentée par un MCF, et il faut considérer qu'il est important qu'il y ait un membre A du jury qui soit un professeur des universités, et non assimilé professeur.*

# **Demande de second avis réinscription en thèse doctorant.e**

*En réponse à la question soulevée par Christophe Poncet lors de la précédente CR.*

*Un.e doctorant.e a déposé une demande de recours pour une réinscription en thèse hors délai, sa requête a été rejetée car hors délai.*

# Question relative au nouveau RI du CED

*Hervé Courtois : un nouveau règlement intérieur du CED a été voté en conseil du CED. Il institue des plafonds de taux d'encadrement et de thèses supervisées avec des taux différents pour les STS et les SHS. La question de la transition vers ce nouveau régime se pose. Il n'y a pas eu de mesures transitoires définies dans ce RI mais il a été inscrit qu'il est possible de déroger au plafond du taux d'encadrement et du nombre de thèses supervisées. Nous sommes en juin et il y a des projets de thèse déjà conclus. Nous allons solliciter Denis Jongmans pour venir faire une présentation de ce nouveau RI lors de la prochaine CR, le 6 juillet.*

*Serge Slama : le quota fixé d'encadrement est trop faible.*

*Gilles Debizet : le quota est de 6 encadrements ou co-encadrements maximum en nombre de personnes et un ratio total de 500%.*

*Serge Slama : en règle générale, dans les EDs juridiques, le quota est de 8 à 12 doctorants ; dans les facultés parisiennes il n'y a aucun quota. D'une part, il faut un régime transitoire, d'autre part cela va nous handicaper par rapport aux autres universités. Nous n'avons pas beaucoup d'encadrants, pas beaucoup d'HDR et une thèse de droit nécessite 5 à 6 années pour obtenir la qualification. Cela va nous handicaper pour prendre de nouveaux thésards. Nous le sommes déjà avec seulement 3 ADR en droit. Ce quota n'est pas du tout adapté pour les sciences sociales.*

*Pierre Hily-Blant : le régime transitoire me semble tout à fait défendable mais quelle est la trajectoire de cette phase transitoire ? Va-t-elle vers une augmentation du nombre d'HDR ?*

*Serge Slama : il y a un effort en droit de vouloir faire soutenir des HDR. On espère avoir plus de HDR mais cela va nécessiter quelques années.*

*Laurent Bègue-Shankland : pour d'autres disciplines en SHS, l'idée est de favoriser un encadrement plus serré et de réduire le nombre de thèses non financées. Il est intéressant de donner une direction en réduisant le nombre de doctorants encadrés et de réfléchir aux moyens de renforcer les financements pour ce type de thèses.*

*Hervé Courtois : je propose de poursuivre cette discussion lors d'une prochaine séance en présence de Denis Jongmans qui pourra nous expliquer comment il voit la mise en place de ce nouveau RI, et, si possible, de Michel Farge et Sabine Lavorel qui pourront nous apporter des éléments sur l'ED des sciences juridiques. Nous aurons aussi la présence des pôles qui connaissent bien la communauté.*

*Serge Slama : quelle est la disposition des statuts qui donne compétences au CED sur ce quota ?*

*Julie Sorba : pour l'ED LLSH la limite maximale est fixée aujourd'hui à 8. Concrètement, l'encadrement de 8 thésards demande énormément de travail.*

*Serge Slama : on n'encadre pas de la même manière les thèses financées et non financées.*

*Gilles Debizet : je pense que restreindre le nombre de thèses est un objectif qu'il faut se fixer. En revanche, dans la façon de compter il y a des nuances à adopter. Une personne qui se lance dans une thèse durant 7 ou 8 années va compter autant que les autres. Les situations singulières mériteraient d'être dénombrées. J'anticipe sur le débat que nous pourrions avoir le 6 juillet.*

# Calendrier des séances de la commission recherche 2021-2022

Septembre	Jeudi 23 septembre 14h-17h30
Octobre	Jeudi 21 octobre 14h-17h30 Séance en formation plénière puis restreinte
Novembre	Jeudi 18 novembre 14h-17h30
Décembre	Jeudi 16 décembre 14h-17h30
Janvier	Jeudi 20 janvier - 14h-18h Séance en formation plénière puis restreinte
Février	Jeudi 17 février 14h-17h30
Mars	Jeudi 17 mars 14h-17h30
Avril	Jeudi 14 avril 14h-17h30
Mai	Jeudi 12 mai 14h-17h30
Juin	Jeudi 23 juin - 14h-18h Séance en formation plénière puis restreinte
Juillet	Jeudi 7 juillet (séance ajoutée selon nécessité) 14h-16h